

Conseil municipal du 17 mars 2022

Présents : Cathy Lajous, Michel Tenne, Francis Martres, Valentin Tonus, Jean-Marc Lapalu, Nicolas Taulet, Amélie Lamarque, Jean-Pierre Cavaille, Anne-Marie Gleizes, Philippe Massarin.

Excusés : Véronique Fernandez

Secrétaire : Nicolas Taulet

Modification simplifiée du PLU :

Suite à une erreur matérielle liée à l'évolution du cadastre, il est impératif de déplacer l'emplacement réservé n°4 (futur chemin piétonnier à la sortie du village en direction de Bragayrac). Le cabinet Paysages procèdera gracieusement à cette modification et nous donnera la procédure à suivre, les frais de publicité dans les journaux seront à la charge de la commune.

Décision : approuvé à l'unanimité des membres présents, une délibération sera établie pour faire cette modification.

Aliénation et déplacement d'une partie de la voie communale du Lourtet et création de l'impasse du Marouac.

Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique a émis un avis favorable au projet de déclassement, d'aliénation et déplacement d'une partie du chemin de Lourtet et un avis favorable à la création de l'impasse du Marouac.

Monsieur le Maire propose de finaliser la procédure en effectuant toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes s'y rapportant.

Décision : approuvé à l'unanimité des membres présents, une délibération sera établie et remise au Notaire.

Devis travaux Presbytère :

Les premiers devis de réhabilitation du presbytère s'élèvent à 360 000€ et 430 000€.

Décision : Au vu de ces montants très élevés, on va demander au PETR Portes de Gascogne une étude sur le montant des subventions que l'on pourrait obtenir.

Questions diverses :

- **Maxi Verte VTT 2023 :**

Elle aura lieu dans le Savès du 18 au 21 mai 2023 (weekend de l'Ascension)

Elle rassemblera 1500 vététistes par jour venant de tout l'hexagone et des pays voisins.

La commune de Seysses-Savès sera traversée le dimanche 21 mai avec un point de ravitaillement au pied de l'Eglise. Les itinéraires ont été dégrossis, les organisateurs vont prendre contact avec les propriétaires pour finaliser les parcours et obtenir les autorisations de passage.

- ***Labyrinthe naturel :***

Demande des parents d'élèves pour réaliser un labyrinthe naturel sur la pelouse jouxtant la salle des fêtes côté parking. En laissant des bandes, de la largeur du tracteur tondeuse, non tondues cela permettrait de laisser pousser des herbes hautes en alternance avec des bandes tondues. Les enfants ou les élèves de l'école pourraient jouer sur ce terrain de jeu.

Décision : pas d'objection de principe, les espaces verts de la commune sont entretenus par un artisan auprès duquel on va se rapprocher pour lui demander s'il est capable de faire ce type de labyrinthe ou si les parents d'élèves doivent lui faire un tracé qu'il s'efforcera de respecter.

- ***Chemin communal du Bourrec :***

Demande de réhabilitation du chemin communal du Bourrec pour utilisation en chemin de randonnée.

Ce chemin depuis plusieurs dizaines d'années n'est plus emprunté par les riverains, une partie de ce chemin a été levée et est cultivée.

Réponse : proposition de rencontre sur place avec le Propriétaire, le Fermier, le Maire et ses adjoints et les Demandeurs.

- ***Chemin du Méségué :***

Situé route de St Thomas, ce chemin communal n'a jamais été entretenu par la commune car s'il y a bien une maison inhabitée au bout de ce chemin (650 m), il ne dessert que des parcelles agricoles. Un CU a été déposé pour la réhabilitation de cette maison, le propriétaire demande que ce chemin soit empierré pour permettre un accès normal à cette habitation.

Réponse : On va faire établir des devis pour connaître le coût d'empierrage de ce chemin.

- ***Lignes téléphoniques :***

Nous avons 2 lignes téléphoniques fixes à la mairie et une ligne fixe à la salle polyvalente.

2 Lignes sont inutilisées mais l'abonnement est facturé. Monsieur le Maire propose de supprimer ces 2 lignes téléphoniques.

Réponse : avant la suppression, bien s'assurer qu'il n'y a pas obligation d'avoir une ligne fixe dans un ERP recevant du public (salle polyvalente).

- ***Journée citoyenne :***

Cette journée pourrait avoir lieu le samedi 7 mai en matinée.

Elle consisterait à faire des travaux d'intérêt général pour la commune. Les personnes souhaitant y participer devront s'inscrire et en fonction du nombre on établira des ateliers (plantations, nettoyage, curage des rigoles de trottoirs...

La matinée se terminerait par des grillades.

- ***Nettoyage trottoirs devant Salle Polyvalente et devant la Mairie :***

Décision : Consultation du Sictom du Sud Est pour mise à disposition du camion laveur avec 2 agents pour le démoussage des trottoirs autour de la salle polyvalente ainsi que le devant de l'entrée de la Mairie.

Fin de la séance à 23h00.